

22 janvier 1866

**Etat de l'instruction publique en 1864-1865 : exposé de la situation de l'Empire présenté
aux Chambres à l'ouverture de la session législative**

[Victor] Duruy

Source : *B.A.M.I.P.* n° 93, p. 105. [Extraits].

[...]

Les écoles normales primaires, où se forment les meilleurs instituteurs, ont reçu le complément d'organisation que les règlements existants permettaient de leur donner. Dans douze de ces établissements, il a été créé une place de troisième maître adjoint, qui était réclamée par les besoins du service.

Toutes nos écoles normales ont un jardin de rapport. L'enseignement de l'horticulture, qui a été vivement encouragé dans ces écoles, ne sera pas un jour sans influence sur le bien-être des populations des villages, où les instituteurs porteront de bonnes méthodes de culture avec les meilleures espèces de fruits et de légumes.

L'enseignement de la musique a reçu aussi des développements utiles par un arrêté en date du 30 janvier 1865. Une inspection spéciale en surveille l'exécution. Les élèves-maîtres, devenus instituteurs, seront mieux en état de contribuer à la pompe des cérémonies religieuses, et de diriger avec goût et intelligence les sociétés orphéoniques, dont les réunions font une si heureuse concurrence aux cabarets.

Enfin, par une circulaire en date du 27 février, le ministre de l'Instruction publique a prescrit l'organisation, dans toutes les écoles normales primaires, d'un service d'observations météorologiques qui fonctionne aujourd'hui très régulièrement. 70 écoles normales travaillent, avec une précision aussi grande qu'on peut le désirer, à établir la constitution météorologique de la France ; 14 ont même organisé à cet effet un service de nuit.

En attendant que le nouveau règlement qui vient d'être adopté, pour les écoles normales primaires, par le Conseil impérial de l'Instruction publique, puisse être mis à exécution, le ministre a invité les directeurs de ces établissements à faire, à la fin de l'année, des conférences aux élèves-maîtres sur la mission et les devoirs des instituteurs. Ces conférences, que quelques directeurs zélés n'avaient jamais cessé de faire, ont eu lieu partout cette année ; en sortant des écoles normales, les futurs maîtres des écoles populaires en emporteront de salutaires impressions.

[...]